



Date d'envoi au contrôle de légalité : 24 avril 2020

Identifiant de l'acte : 041-224100016-20200424-lmc1DL1017941-DE

Date d'affichage : 28 avril 2020

Date de notification :

**DOSSIER N°28 - ALLOCATION DÉPARTEMENTALE DE STAGE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN
MÉDECINE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu la délibération n° 4 du conseil général du 19 décembre 2013 portant sur Loir-et-Cher 2020 – Savoir bien vivre – Plan départemental d'actions pour lutter contre la désertification médicale : « Toubib où est notre toubib ? »,

Vu la délibération n° 31 du conseil général du 18 décembre 2014 relative à Loir&Cher 2020 – Approbation du schéma départemental « Accès à la santé pour tous en Loir-et-Cher 2015- 2020 »,

Vu la délibération n° 1 du conseil départemental du 16 décembre 2019 relative aux subventions 2020,

Vu la délibération n° 24 du conseil départemental du 16 décembre 2019 relative au vote du budget primitif dans le domaine de la santé et de la démographie médicale,

Vu la délibération n° 22 de la commission permanente du 8 février 2019 portant sur l'actualisation des politiques de soutien à la démographie médicale – Nouveau règlement du fonds d'intervention et de promotion de la santé,

Vu les crédits disponibles au chapitre 65 du budget départemental,

Vu le rapport de Monsieur le président du conseil départemental,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Une allocation départementale de 1 200 € est attribuée à neuf étudiants, soit un total de 10 800 €, pour leurs stages de six mois en médecine générale effectués dans le département, sur la période de novembre 2019 à avril 2020 :

- Madame Amélie Vaidie, qui effectue son stage au centre hospitalier de Saint-Aignan-sur-Cher au service médecine ;
- Madame Bérénice Vimond qui effectue son stage chez trois médecins à Vendôme ;
- Madame Chloé Chevalier qui effectue son stage chez deux médecins à Blois et un médecin à Muides-sur-Loire ;
- Madame Mathilde Courrège qui effectue son stage chez trois médecins à Romorantin-Lanthenay ;
- Monsieur Matthieu-Simon Le Grand qui effectue son stage chez trois médecins à Saint-Georges-sur-Cher ;

- Monsieur Nicolas Michou qui effectue son stage au centre hospitalier de Blois dans les services de pédiatrie et de gynécologie ;
- Monsieur Pierre Caroux qui effectue son stage au centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay au service des urgences-SMUR ;
- Monsieur Quentin Boisselier qui effectue son stage chez deux médecins à Selles-sur-Cher et un médecin à Romorantin-Lanthenay ;
- Monsieur Jérôme Bourgade qui effectue son stage chez trois médecins à Saint-Gervais-la-Forêt, à Soings-en-Sologne et à Vineuil.

ARTICLE 2 : Monsieur le président du conseil départemental est autorisé, au nom du département, à signer les conventions d'attribution de l'allocation départementale de stage en faveur des internes en médecine générale listés en son article 1er, établies conformément au modèle-type adopté par délibération n° 22 de la commission permanente du 8 février 2019 susvisée.

Adopté à l'unanimité.